

Égalité femmes–hommes : plaidoyer pour une approche intégrée de la dimension genre dans l’enseignement supérieur en Haïti

Rose Esther Sincimat Fleurant

Résumé : Cet article analyse la portée de l’égalité réelle des femmes et des hommes dans l’enseignement supérieur en Haïti. Il essaie de cibler les enjeux de cette approche dans la production des connaissances scientifiques utiles au service du développement. Il tente d’exposer de nouvelles méthodes de travail susceptibles de contribuer à la déconstruction de l’ensemble des représentations sociales qui arrangent le masculin et le féminin dans des relations de hiérarchisation. Il propose un cadre stratégique d’intégration et d’institutionnalisation de l’égalité femmes–hommes.

Rezime : Nan atik sa a otè a ap analize nivo egalite ki vrèman genyen ant gason ak fi nan ansèyman siperyè sou tè Ayiti. Atik la baze sou pwoblèm egalite fi ak gason nan pwodiksyon konnesans syantifik ki itil pou devlopman. Otè atik la eseye dekri metòd travay tou nèf ki kab ede dekonstwi divès reprezantasyon sosyal ki klase gason ak fi nan yon relasyon dominasyon yonn parapò ak lòt. Atik la pwopoze yon kad estratejik pou entegrasyon epi enstitisyonalizasyon egalite ant fi epi gason.



1. INTRODUCTION

La recherche de l’égalité de genre dans l’enseignement en Haïti a fait l’objet de grandes préoccupations au cours des deux dernières décennies. Une commission nationale pour l’éducation des filles a été mise en place et des protocoles interministériels pour l’élimination des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires et les approches pédagogiques ont été signés. Cependant, les rapports publiés par des institutions publiques mandatées ont fait ressortir la faiblesse des actions entreprises.

Les inégalités identifiées réfèrent généralement au taux de présence des filles comparativement à celui des garçons à travers les différents niveaux d’apprentissage du sous–secteur. Les analyses relatives aux caractéristiques des disparités de genre par discipline scientifique et filière technique restent à effectuer.

L’enseignement supérieur qui devait propulser une telle démarche ne semble pas être en mesure de produire des argumentaires pertinents capables de faciliter une meilleure compréhension de son utilité. Cet article propose une stratégie d’institutionnalisation du genre susceptible de mener à l’établissement de modèles pédagogiques de formation universitaire et professionnelle, adaptés aux besoins du pays. Il souligne certaines pistes d’action qui tendent à une redistribution des rôles des femmes et des hommes dans ses procédures d’organisation, de planification et d’intervention.

2. INTÉGRATION DU GENRE COMME APPROCHE DE TRANSFORMATION DES PRATIQUES

L’enseignement supérieur haïtien reproduit des attitudes et comportements conformes aux attentes différentielles assignées par la société à l’égard des femmes et des hommes. Fondé sur une conceptualisation hiérarchisée de la division sexuelle du travail [1], il participe à la persistance des inégalités sociales et de genre qui

fractionnent la société. Son rôle dans la construction du masculin et du féminin [2], axée sur des stéréotypes sexistes, empêche non seulement son développement propre en tant que sous–système, mais constitue un facteur déterminant du maintien de l’ordre social excluant. Comme il détient également le pouvoir de déconstruction, il est amené à organiser un savoir–faire technique nécessaire pour assurer des changements selon les besoins de genre [3, 4]. En ce sens, il peut contribuer largement à la lutte contre les discriminations de genre en promouvant des postures équitables et égalitaires susceptibles d’assurer un vivre–ensemble plus harmonieux et plus performant.

2.1 Relecture des réalités de l’enseignement supérieur

Dans son rôle d’aide à l’identification et au traitement des problèmes qui handicapent les sociétés, l’enseignement supérieur doit mettre au point des outils d’analyse et adopter de nouvelles techniques en fonction des mutations sociales. Ce champ de construction des connaissances catalyse toutes les actions et constitue un point de repère du progrès des communautés. Quand il laisse passer sous silence la féminisation ou la masculinisation de certains champs de savoirs scientifiques et techniques, il contribue à renforcer les disparités sexuées et à masquer de nombreuses opportunités qui ne sont en rien attachées à la nature biologique. Il se détourne, ainsi, de sa mission d’orientation et de transformation sociale.

Toutefois, il doit être contextualisé. La capacité d’agir de l’enseignement supérieur haïtien et son positionnement par rapport à la situation socioéconomique et politique dépendent de conditions qu’il convient de rendre disponibles. La définition de son cadre d’intervention doit s’appuyer sur une analyse critique des réalités à transformer qui découlent notamment de la collecte de données désagrégées par sexe. Si l’enseignement supérieur veut se mettre au service de la population haïtienne, il importe qu’il soutienne une

nouvelle vision de société, en rupture avec les schémas traditionnellement sexistes fortement enracinés dans la culture et les pratiques sociales. L'égalité de genre devrait en constituer une exigence fondamentale dans les faits. Il devrait être capable de s'inscrire dans un mouvement de recomposition de ses différentes parties en fonction d'une perspective d'égalité femmes-hommes. Cela peut l'aider à se poser comme une véritable institution sociale au profit de l'ensemble de la société. La transformation des rapports sociaux de genre inégaux dépend de sa détermination, et donc de celle de ses agents, à développer de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences.

Le genre renvoie aux relations de pouvoir [5] qui participent à la construction des rôles masculins et féminins ainsi qu'à leur hiérarchisation idéologique. L'introduction d'une grille d'analyse de genre permet d'avoir un regard croisé sur l'ensemble des systèmes et leurs modalités d'articulation, d'évaluer comment les hommes et les femmes interagissent, et de définir les actions à mener pour réduire et, si possible, annuler toute forme de discrimination attachée au sexe des personnes.

Un enseignement supérieur qui parvient à reconnaître les stéréotypes sexistes et à les extirper de ses procédures et processus d'organisation, de planification et de construction des savoirs, agit directement sur les vecteurs sociaux qui alimentent les inégalités sociales et de genre. Aussi, la remise en question de sa neutralité affichée (mais fautive, car la neutralité proclamée n'est que l'expression du modèle masculin pensé universel) par rapport aux questions d'égalité des femmes et des hommes suscite une sorte de remodelage de la pensée et de l'imaginaire collectif. L'objectif principal se fonde sur l'ouverture de tous les champs de savoirs et d'actions aux femmes et aux filles, aux hommes et aux garçons. Le fait de considérer l'adoption des approches intégratives, notamment le genre, peut conduire à une réforme intégrale.

2.2 Réévaluation sensible au genre du cadre légal et réglementaire

Les rapports sociaux de sexe tels qu'ils sont établis dans l'enseignement supérieur présentent des disparités à divers égards. Les évaluations sur l'appropriation et le respect des droits des femmes haïtiennes en matière d'éducation et de formation illustrent l'ampleur des inégalités en matière d'accès, de contrôle et de représentation [6]. Les instruments légaux et règles de fonctionnement institutionnelles du sous-secteur doivent s'harmoniser avec les engagements légaux du pays. L'inscription des obligations constitutionnelles devient indispensable dans la conception des actions, peu importe l'échelle de scolarisation considérée et les modèles de planification, d'organisation et de programmation. En ce sens, l'application de l'article 10 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui porte sur une éducation non sexiste, reste incontournable.

S'il faut s'aligner sur les mesures prises par l'État, le sous-secteur doit introduire les résolutions 82 à 88 de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing sur la formation dans ses offres de service. En outre, la politique publique d'égalité femmes-hommes sur le non-sexisme et la promotion des modèles égalitaires dans le

domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, actuellement en vigueur, constitue elle aussi une instruction indispensable.

Leur prise en considération dans les réglementations et la législation sur l'enseignement supérieur peut servir d'indicateur de sa réorganisation. En ce sens, le projet de loi sur l'enseignement supérieur voté le 17 février 2018 par la Chambre des députés présente des insuffisances qu'il convient de combler. Cela devient obligatoire si l'on projette d'assurer la cohérence et la coordination des actions publiques.

L'enseignement supérieur, suivant une telle perspective, s'empare non seulement des instruments légaux concrets qui le rendent légitime, mais prouve sa détermination réelle à respecter les engagements formels de l'État. Cette démarche résulte d'une lecture critique des faits sociaux qui lui permet de produire des modifications nécessaires et contextualisées. Le modèle de gouvernance issu d'un tel processus suppose une ouverture à la participation des femmes et des hommes dans tous les mécanismes et structures de gestion, de contrôle, de supervision et d'évaluation.

Ce sous-secteur social ne peut ignorer dans ses diagnostics et politiques les modes d'interactions entre les femmes et les hommes qui lui confèrent son existence. Ils demeurent des axes d'analyses nécessaires pour assurer son renouvellement.

En effet, les garanties formelles d'égalité de genre inscrites dans la Constitution de 1987 amendée ne représentent pas une fin en soi, mais elles contribuent à légitimer les pratiques. Il revient aux catégories d'acteurs et d'actrices concernées de créer une conscience de genre et d'agir contre les multiples résistances visibles et implicites. Si les besoins de genre, y compris les aspirations spécifiques, deviennent des priorités majeures, ce sous-secteur de l'éducation a de plus fortes chances de concourir au progrès individuel et collectif.

L'intérêt consiste à aider la société, à travers ses différents systèmes et sous-systèmes, à assurer une gouvernance efficace des ressources disponibles, en particulier féminines, pour œuvrer au bien commun global. La pertinence de l'enseignement supérieur se mesure par sa capacité à orienter les décisions en les articulant aux attentes sociétales en toute impartialité et objectivité. L'égalité de genre en constitue un horizon indispensable.

2.3 Développement de nouvelles méthodes d'organisation et de planification sensibles au genre

L'approche selon le genre permet un décryptage beaucoup plus profond des réalités sociales complexes. Elle constitue de ce fait un des enjeux majeurs de l'enseignement supérieur dans le cadre de sa réorganisation. Cependant, une compréhension de la démarche paraît nécessaire. La tendance institutionnelle qui se contente d'avoir une ou deux femmes dans les équipes de gestion et dans certaines activités éparses occulte les engagements au sujet de l'égalité de genre. Certes, leur présence est capitale, mais il ne s'agit pas de faire de l'homéopathie de genre, car il importe de reconnaître que femmes ou hommes peuvent remplir des fonctions en rapport avec leurs compétences dans le respect de leurs droits. Des mesures temporaires spéciales peuvent évidemment

être adoptées tant en leur faveur qu'en celle des hommes, compte tenu des écarts relevés et des discriminations systémiques observées en matière de gestion des affaires politiques et publiques, d'éducation, d'économie, etc. Il s'agit de procéder à l'élimination de tous les déterminants sociaux et culturels qui constituent des freins au développement des rapports sociaux de genre équitables et égalitaires [7].

L'application de l'approche de genre ne consiste donc pas en une démarche orientée vers l'octroi de privilèges aux femmes où on pense leur accorder des «faveurs» et où on se sent à l'aise en tant que gestionnaire. La mise en œuvre effective de la dimension genre aide plutôt à démasquer cette approche d'intervention ainsi que d'autres situations sociales complexes que cache cette démarche. Elle permet une exposition des réalités telles qu'elles sont vécues par les femmes et les hommes. En outre, elle fait ressortir les différences et les inégalités qui les entourent et déconstruit une neutralité de façade. L'enseignement supérieur gagnerait à l'introduire dans son travail, à deux égards : d'abord, pour analyser les faits dans leur profondeur afin de prendre des décisions conformes aux besoins, et ensuite, pour se mettre en adéquation avec les obligations constitutionnelles et légales.

Tout le processus de planification en dépend largement. Le genre doit transparaître dans les politiques publiques à toutes leurs phases ainsi que dans le développement des programmes et projets qui peuvent en résulter. Une planification stratégique et opérationnelle doit amener à la production des données désagrégées par sexe. Elle concourt à la recherche de solutions durables et efficaces.

Cette nouvelle lecture de l'environnement social de l'enseignement supérieur devrait pouvoir déboucher sur de nouveaux savoirs scientifiques à transmettre et à vulgariser dans un but de conscientisation.

En réalité, l'intégration de l'égalité de genre concerne toute l'organisation du travail par les modèles de rapports de genre qui la déterminent. Étant donné que ces derniers s'incrudent dans des rapports sociaux [8], c'est tout le système qui doit être évalué ainsi que les formes de pouvoir. Ainsi, l'enseignement supérieur devient un catalyseur de changement par les modes d'analyse qu'il produit et les modes d'action qu'il entreprend. C'est ce qui peut lui conférer son rôle d'anticipation.

En effet, aussi pertinentes que puissent paraître les études, le manque remarquable des données sexospécifiques constitue leur limite. Si l'on admet que les préoccupations des femmes divergent de celles des hommes, il faut chercher à comprendre comment les initiatives mises en œuvre dans le sous-secteur impactent les femmes et les filles, les hommes et les garçons. Sinon, on court le risque d'agir sur des causes secondaires et simplifiées. L'importance du choix des indicateurs fiables sensibles au genre permet d'analyser des situations complexes. L'enseignement supérieur est appelé à créer une dynamique de travail apte à construire une nouvelle citoyenneté responsable, dotée d'une culture non partisane et non exclusive.

2.4 Production de nouveaux savoirs

Certains travaux [9, 10, 11] sur l'enseignement supérieur ont relevé son incapacité à accomplir sa véritable mission et ses fonctions essentielles. Il peine à pénétrer le réel observable et n'arrive pas encore à asseoir son rôle dans la production des connaissances sur la question du genre par la recherche scientifique. Il s'embourbe dans une forme de confusion complexe. Cet amalgame constaté dans ses modalités de fonctionnement le rend improductif. Sa remise en question peut constituer le point d'intersection des travaux critiques autour de ses caractéristiques actuelles. Cependant, les rares publications ne posent toujours pas, ou peu, la question du genre. Elles véhiculent plutôt des analyses d'ordre technique et politique autour de la défaillance et de l'état chaotique dans lequel s'enlise le système. Les données quantitatives et qualitatives disponibles ne permettent pas de comprendre le système de genre et ses effets négatifs.

L'absence d'un cadre normatif et réglementaire jusqu'à aujourd'hui démontre l'ampleur des défis auxquels se heurte ce système si important pour la planification stratégique et opérationnelle du pays. Une réorganisation de ses infrastructures documentaires et de recherche s'avère utile. Celle-ci pourrait mettre en évidence les productions scientifiques publiées tant par les auteures et auteurs dans les diverses disciplines, afin d'élargir le champ des savoirs et de mieux comprendre l'organisation des rôles selon le genre et leurs impacts sociaux, voire sociétaux.

Il importe alors d'adopter des grilles d'analyse sociologique capables d'aider à décrypter la complexité des phénomènes. Les aménagements techniques à eux seuls ne suffisent pas. Dans un contexte mouvant de promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre, l'enseignement supérieur se devrait de saisir les faits sous leurs multiples angles en vue de mieux servir la communauté. D'autres regards peuvent aider à éclairer les pensées sur la complexité des situations observées. Ainsi, intégrer la dimension genre [12] apparaît bénéfique dans la recherche globale des solutions autour de la gouvernance du système et de son fonctionnement.

Les occasions pointées par les chercheuses et chercheurs et les recommandations issues de leurs analyses sont souvent d'ordre technique, politique, éthique. Ceux et celles qui énoncent les aspects socioculturels prenant en compte les rapports sociaux de genre mettent l'accent sur les conditions particulières des filles sans s'accrocher à des analyses genre du sous-secteur.

Les analyses selon le genre, en dépit de leur importance, ne représentent pas une fin en soi. Elles ouvrent de nouveaux registres qui permettent de comprendre d'autres réalités ignorées et susceptibles de compromettre la bonne marche du sous-secteur.

3. RECONSTRUCTION DES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Aborder l'enseignement supérieur haïtien sous cet angle implique, comme nous l'avons déjà mentionné, l'inscription de l'égalité de genre dans l'ensemble de ses composantes, de ses procédures et de processus d'intervention, dans son cadre analytique et dans ses méthodes de travail. Une éducation supérieure au service du

développement de la société haïtienne est appelée à concevoir des mécanismes aptes à contrer les barrières sociales sur lesquelles les relations hiérarchisées entre les sexes s'érigent. Ses réalisations se concentrent ainsi sur les manifestations et les conséquences des inégalités de genre produites par le système lui-même et l'environnement social. L'examen des résistances aux actions de formation [13] et de révision des pratiques devient incontournable. Tout cela se traduit par l'adoption de nouvelles méthodes de collecte et d'analyse des données axées sur des indicateurs qui intègrent la dimension genre. La production des données qualitatives et quantitatives irait gratter le vernis de la neutralité pour aller voir ce qu'il y a vraiment en dessous.

Ce processus aide à identifier les inégalités de genre [14] du système d'enseignement supérieur. Il détermine les facteurs qui les entretiennent dans les modes d'interactions entre les catégories d'acteurs et d'actrices selon leur statut (étudiantes et étudiants, personnel administratif, professeures et professeurs, chercheuses et chercheurs, etc.).

L'enseignement supérieur haïtien doit pouvoir analyser les effets des normes sociales et des valeurs intériorisées sur son mode de fonctionnement en tant qu'institution de socialisation afin de ne pas reproduire les inégalités. En ce sens, l'évaluation continue des déterminants qui alimentent les inégalités de genre s'avère indispensable. Les programmes d'action doivent être adaptés aux besoins spécifiques et aux intérêts stratégiques des femmes et des filles, des hommes et des garçons.

Son renouvellement s'inscrit ainsi dans une démarche d'application des principes équitables et égalitaires. Il s'édifie dans une perspective de bannir les stéréotypes sexistes de ses axes d'activités, de ses disciplines scientifiques, de ses filières techniques à toutes les phases de leur conception, de leur mise en œuvre et de leur gestion.

L'inclusion de l'ensemble des actrices et des acteurs du secteur selon leur catégorie devient une obligation réelle à tout point de vue. Une telle pratique s'appuie sur la définition et l'adoption des règlements qui peuvent éliminer les disparités de genre dans l'ensemble des institutions, structures et mécanismes. Toutes les formes de discrimination de genre dans les procédures et les admissions des étudiants et étudiantes et leur mode de fonctionnement nécessitent des cadres d'intervention clairs et précis. Les processus de recrutement, de carrière, de promotion du corps professoral, des chercheurs et chercheuses et du personnel administratif s'ajustent selon des normes dénuées de préjugés sexistes et permettent de générer des rapports sociaux respectueux des droits fondamentaux des individus.

Un nouvel environnement de travail se crée et se modèle sur les engagements en faveur de l'égalité de droit. L'absence des stéréotypes sexistes dans les ressources informationnelles, le processus d'apprentissage dans tous les champs disciplinaires et toutes les filières techniques constituent des mesures de base d'une culture organisationnelle ouverte et inclusive. Le refus des analyses discriminatoires dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, dans les diagnostics institutionnels, les évaluations, les procédures de suivi et d'encadrement, renforce la gouvernance du sous-secteur au profit de toutes et de tous.

Les conditions de travail s'arrangent dans des contextes institutionnels qui visent à combattre toutes formes de discrimination, notamment celles reliées au genre. Une nouvelle culture institutionnelle se déploie à travers laquelle la représentation équitable et égalitaire des femmes et des hommes dans les sphères décisionnelles des différentes filières techniques, des disciplines scientifiques et des laboratoires de recherche qui leur sont associés s'installe.

C'est en vertu de telles stratégies d'action qu'on peut arriver à instituer un enseignement supérieur capable d'identifier des programmes de formation adaptés, de définir des méthodes pédagogiques respectueuses des droits. Cela peut conduire aux choix des expertises appropriées au contexte social dans une logique d'aide au développement culturel, social et économique.

En empruntant une telle trajectoire, l'enseignement supérieur se dote de nouvelles pratiques de travail que peuvent induire les cadres d'analyse selon le genre et le développement de nouveaux savoirs. L'enseignement supérieur renforce sa capacité d'articuler ses interventions de façon à transformer les attitudes et les mentalités qui représentent autant de freins au développement individuel et collectif.

Les mesures d'action formulées et adoptées portent sur les effets des inégalités de genre. Cet objectif exige l'implantation d'un nouveau modèle d'administration. Celui-ci doit porter tous les établissements d'enseignement supérieur haïtiens à associer leur vision, leur mission, leurs attributions et leur compréhension des problèmes généraux du système et ceux à caractère transversal, dont le genre, à des compétences de bonne gouvernance. Cette dernière inclut tout le processus d'organisation et les procédures d'administration et de gestion. Il convient également de prendre en compte l'environnement physique, la qualité de travail et les fonctions qui demeurent des espaces d'analyse et d'évaluation des questions de genre. Ils permettent de déterminer comment choisir les critères dans une démarche de planification non discriminatoire des ressources disponibles en vue d'assurer leur distribution équitable, leur accès et leur contrôle par les acteurs concernés.

L'institutionnalisation du genre s'exprime à travers une dynamique de valorisation de l'équité et d'égalité de genre dans tout le processus de planification stratégique et opérationnelle. Ainsi, l'enseignement supérieur se laisse pénétrer par les lois et les réglementations, les méthodes de travail, les outils d'intervention, les décisions, le cadre général de suivi des actions et de leur évaluation selon des critères de genre.

En effet, les regards doivent converger vers la redéfinition des rôles des femmes et des hommes afin de déconstruire le système de hiérarchisation des relations dont la division sexuelle des tâches représente un déterminant clé. En ce sens, il devient important :

- de défaire les rapports de pouvoir dans l'enseignement supérieur en les instituant suivant une logique égalitaire axée sur l'inclusion sociale des femmes et des filles. Tout cela passe par le choix des critères d'admission des étudiantes et des étudiants et du recrutement du personnel administratif, de la recherche et du corps professoral, non discriminatoire ;

- de concevoir des programmes de formation interdisciplinaires, bidisciplinaires, adaptés aux réalités sociales vécues par les femmes et les hommes et à leurs besoins socioéconomiques et culturels. Une telle décision commande de réévaluer le contenu des curricula par domaine et filière technique, dépendamment des attentes du marché et des prérequis des étudiantes et étudiants;
- de définir un cadre opérationnel du principe du quota constitutionnel d'au moins 30 % de femmes dans les multiples postes décisionnels au sein des structures de gestion, d'administration des affaires académiques, de recherche et de formation continue, etc. Tous les événements académiques doivent constituer des espaces d'appropriation de l'approche genre;
- d'articuler les programmes de formation professionnelle, universitaire et le plan national d'actions de l'égalité femmes-hommes 2014-2020, la politique d'égalité 2014-2034 et autres instruments qui tendent à la performance du sous-secteur;
- de réviser le cadre légal et réglementaire du secteur de l'enseignement supérieur en vertu des résolutions et conventions signées en matière de promotion des droits des femmes et des filles, de l'égalité de genre, de l'éducation et de la formation.

4. CONCLUSION

L'institutionnalisation de l'approche genre dans l'enseignement supérieur haïtien exige une réévaluation des multiples opérations qui participent à l'organisation et à l'arrangement des rapports sociaux de sexe dans ce sous-secteur. L'identification des déterminants principaux devient capitale, et leur prise en considération dans les politiques publiques qui en dépendent constitue des démarches clés dans la réduction des disparités constatées.

Les préoccupations, les besoins, les choix des femmes et des filles, des hommes et des garçons méritent d'être considérés dans toutes les mesures en vue de réaliser les objectifs d'égalité.

En effet, l'égalité de genre doit se manifester dans toutes les branches d'activités de toutes les institutions qui composent l'enseignement supérieur de manière transversale. Cette formalité concerne sa législation, sa culture organisationnelle, ses pratiques d'intervention, sa pédagogie, son système de gestion, ses mécanismes de communication, de recherche, d'information, ses programmes et activités, son budget, ses procédures administratives et consultatives, etc. Elle se focalise sur toutes les catégories d'acteurs et d'actrices qui offrent de multiples services ou qui en constituent des bénéficiaires directs.

Ainsi, adopter une perspective de genre, c'est inclure de façon transparente les rôles et besoins de genre dans son mandat. La reconstruction des rapports de genres se justifie par l'établissement des règles accentuées sur l'égalité et le refus des discriminations et stéréotypes sexistes. Une nouvelle répartition des rôles s'impose en

vue de casser la division sexuelle du travail et d'instituer la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les espaces décisionnels. En ce sens, l'enseignement supérieur doit adopter des actions durables qui tendent à l'établissement de nouveaux rapports de pouvoir fondés sur le respect des droits et la redistribution des ressources.

Cet engagement ne peut pas se limiter au choix de certaines femmes et filles afin de masquer leur représentation dans les différents établissements qui composent ce sous-secteur social. Il ne s'agit pas non plus de monter des projets spécifiques pour celles qui sont impliquées dans les structures et sous-structures. Ces initiatives restent nécessaires et importantes, mais ne suffisent pas. L'égalité femmes-hommes devrait se retrouver au centre de toutes les actions et prises de décision de l'enseignement supérieur si ses diverses catégories d'acteurs et d'actrices veulent réellement qu'il serve l'intérêt de la collectivité. ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 DELPHY, Christine (2013). *L'ennemi principal: Penser le genre*, volume 2, Syllepse, 366 p.
- 2 HÉRITIER, Françoise (2002). *Masculin/féminin II: Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 448 p.
- 3 BIDEZ-MORDREL, Annie (2010). *Les rapports sociaux de sexe*, Presses Universitaires de France, 192 p.
- 4 BIEWENER, Carole et BACQUÉ, Marie-Hélène (2011). «Empowerment, développement et féminisme: entre projet de transformation sociale et néolibéralisme», dans Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, p. 82-101.
- 5 BERENI, Laure et REVILLARD, Anne (2012). «Les femmes contestent. Genre, féminismes et mobilisations collectives», *Sociétés contemporaines*, vol. 85, n° 1, p. 5-15.
- 6 MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DES FEMMES (2012). *Diagnostics des inégalités de genre en Haïti*.
- 7 ADJAMAGBO, Agnès et CALVÈS, Anne-Emmanuèle (2012). «L'émancipation féminine sous contrainte», *Autrepart*, vol. 61, n° 2, p. 3-21.
- 8 KERGOAT, Danièle (2010). «Le rapport social de sexe de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion», *Les rapports sociaux de sexe*, Presses universitaires de France, p. 60-75.
- 9 MOREAU, Kenold (2013). «La situation institutionnelle de l'enseignement supérieur et universitaire en Haïti», *Haïti Perspectives*, vol. 2, n° 1, p. 12-14.
- 10 TOUSSAINT, Pierre (2013). «Quelle université pour Haïti dans la perspective de sa reconstruction», *Haïti Perspectives*, vol. 2, n° 1, p. 35-41.
- 11 MOISSET, Jean Joseph (2013). «Gouvernance du système d'enseignement supérieur et de l'Université en Haïti (SESUH), amélioration nécessaire et possible», *Haïti Perspectives*, vol. 2, n° 1, p. 43-47.
- 12 PRÉVOST, Benoit (2011). «Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté: de Sen à la Banque mondiale», *Femmes, économie et développement*, ERES, p. 29-61.
- 13 SALLE, Muriel (2014). «Formation des enseignants: les résistances au genre», *Travail, genre et sociétés*, vol. 31, n° 1, p. 69-84.
- 14 POESCHL, Gabrielle (2003). «Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes», *Connexions*, vol. 80, n° 2, p. 105-124.

Rose Esther Sincimat Fleurant est doctorante en sciences humaines et sociales. Chargée de cours à l'Université d'État d'Haïti, elle mène ses travaux de recherche sur le genre, les mouvements de femmes, les politiques publiques et le développement local. Elle est experte-conseillère en égalité femmes-hommes (EFH) et membre fondateur du Centre de recherche et d'éducation au genre et développement (CREGED). roseesther@yahoo.fr